



## Assemblée Plénière

18 décembre 2019 – Maison des Associations

ANTIBES (18h)

### LES PRÉSENTS :

Voir tableau d'émargement joint.

#### **1. Bilan du Conseil de Développement 2014-2020 (en présence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la CASA).**

Le Conseil de Développement de la CASA sera renouvelé après les élections municipales de mars 2020. Monsieur TOMASINI, dresse le bilan de l'action conduite par cette instance durant le mandat 2014-2020. Au cours de ces années, le Bureau a œuvré pour permettre au Conseil de Développement de la CASA d'être un lieu de débats non partisans et proposant des contributions pragmatiques et connectées aux compétences de la CASA.

Monsieur LEONETTI remercie le Président et les membres de la société civile qui travaillent bénévolement et fournissent des contributions de qualité aux élus de la CASA. Les axes du prochain mandat sont tracés avec l'encouragement du Président de la CASA dans la poursuite de l'implication de la société civile dans son travail contributif pour aider les élus à décider.

Le Power point de présentation du bilan est joint.

#### **Les préconisations du CDD pour les prochaines années sont :**

- Consolider le Conseil de Développement comme un lieu d'échanges et de débats non partisans.
- Poursuivre la production de contributions en lien avec les compétences prospectives de la CASA ainsi que leur caractère pragmatique.
- Poursuivre le suivi des avis.
- Consolider la représentativité de la société civile au sein du CDD
- Consolider la saisine de la société civile tout au long du processus de définition et de réalisation de l'action publique.
- Ancrer le CDD dans le paysage institutionnel local.
- Participer à la réflexion sur le devenir des CDD et à leur promotion au plan national.



Les Vice-Présidents retracent leur feuille de route et le suivi des avis produits ces dernières années. Puis annoncent les axes de travail de l'année 2020: le SCOT avec la question des trames vertes et bleues, le commerce de proximité, les thèmes évoqués au colloque CAP AZUR et notamment les questions de mobilité, la bande littorale..

## **2. Actualité des Conseils de Développement – Loi Engagement et Proximité**

Monsieur TOMASINI rappelle, qu'initialement, ce projet de Loi voulait rendre facultatif les conseils de développement ce qui, très probablement aurait conduit à leur disparition. Le CDD de la CASA sur le plan local et la Coordination Nationale des CDD au niveau national se sont mobilisés pour sensibiliser les parlementaires afin qu'ils prennent la cause des conseils de développement. Après une position du Sénat qui entendait supprimer l'obligation des CDD et une position de l'Assemblée qui souhaitait le maintien de cette obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, la Commission Mixte Paritaire du 11 décembre s'est accordée sur le texte de l'Assemblée nationale, notamment :

- Création des Conseils de développement obligatoire dans les EPIC de + de 50 000 habitants (en dessous facultatif) ;
- Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le Président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public (art 1 du PJJ).

C'est dans ce nouveau contexte législatif que prendra forme le renouvellement du CDD.

## **3. Agriculture, le projet du schéma alimentaire territorial; (Présentation par Monsieur Serge BIBET Directeur Aménagement, Environnement et Connaissance du Territoire de la CASA).**

Monsieur BIBET présente l'état de la stratégie agricole de la CASA. Les données sont disponibles sur les présentations jointes à ce CR. La CASA mène une politique de préservation du foncier agricole, soutient l'installation d'agriculteurs, valorise les filières locales, s'engage pour la recherche et l'innovation. Dans le cadre de la Loi EGALIM la CASA élabore un projet alimentaire territorial pour accompagner les communes dans l'approvisionnement local de la restauration collective.



#### **4. Retour sur le Colloque CAP AZUR du 7 décembre 2019 : « Mieux Travailler demain sur notre Territoire ».**

L'objectif de ce colloque était de porter la réflexion de certaines politiques communautaires à l'échelle du territoire de CAP AZUR (Pôle métropolitain à l'ouest du Département). Cet évènement a été organisé en collaboration avec le CDD de la CAPG et s'est tenu au Musée International de la Parfumerie à Grasse. Une cinquantaine de participants et de nombreux échanges autour des thèmes abordés dans les tables rondes. Les avis qui en découleront seront riches de propositions.

#### **5. Travaux sur la bande maritime**

Madame GHIBAUDO et Monsieur LESPINASSE rappellent que les deux groupes de travail se sont autosaisis du sujet de la bande littorale. Le changement climatique, l'érosion, l'urbanisation passée l'exploitation maritime ont un impact sur le littoral. Les travaux qui sont présentés préfigurent un avis qui sera donné sur ce sujet.

#### **6. Feuille de route**

La feuille de route 2020 sera axée sur la révision du SCOT et notamment l'étape du diagnostic thématique et des trames vertes et bleues, le commerce de proximité, le retour sur le colloque CAP AZUR, la bande littorale et bien sûr le suivi des avis.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Les échanges se poursuivent autour d'un buffet.*